

# COMMUNE D' YEVRES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 22 janvier 2015

Le vingt-deux janvier, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 17 décembre 2014, est approuvé à l'unanimité.

### **ACQUISITION BÂTIMENT SUR LA ZONE D'ACTIVITE LA CROIX VERTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle située 3, Rue de la Garenne – ZA la Croix Verte – 28160 YEVRES.

### **CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire.

Le montant du projet s'élève à 288 820,86 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire

### **EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour les travaux de création d'emplacements de stationnement de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes, pour ces travaux.

### **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA DETR**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'acquisition et les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire peuvent bénéficier d'une subvention sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de l'Etat une subvention sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

### **MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE L'ANNEE 2015**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'acquisition et les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire peuvent bénéficier d'une subvention sur le fonds de réserve parlementaire de Monsieur le Député Maire Philippe VIGIER, au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Député Maire Philippe VIGIER, une subvention sur le fonds de réserve parlementaire, au titre de l'année 2015, pour l'acquisition et les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

### **MAISON DE SANTE DISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'acquisition et les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire peuvent bénéficier d'une subvention sur le fonds de concours, auprès de la Communauté de communes du Perche-Gouet, au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Perche-Gouet, une subvention de 10 000,00 € sur le fonds de concours, au titre de l'année 2015, pour l'acquisition et les travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

### **AMENAGEMENT DE L'AIRE DE REPOS : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA DETR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement de l'aire de repos.

Le montant du projet s'élève à 46 223,70 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le projet d'aménagement de l'aire de repos, et décide de solliciter une subvention sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, auprès de l'Etat.

### **AMENAGEMENT DE L'AIRE DE REPOS : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUEZ**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de l'aire de repos peuvent bénéficier d'une subvention sur le fonds de concours, auprès de la Communauté de communes du Perche-Gouet, au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Perche-Gouet, une subvention de 10 000,00 € sur le fonds de concours, au titre de l'année 2015, pour les travaux d'aménagement de l'aire de repos.

### **AMENAGEMENT AIRE DE REPOS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de l'aire de repos peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général, dans le cadre de mobilier d'accueil des chemins de promenade et de randonnée. Le montant des devis s'élève à 46 223,70 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, pour l'aménagement de l'aire de repos, et s'engage à respecter la charte de qualité.

### **TERRAIN MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la construction d'un terrain multisports de plein air.

Le montant des devis s'élève à 46 121,92 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

### **TERRAIN MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE L'ANNEE 2015**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de construction d'un terrain multisports peuvent bénéficier d'une subvention sur le fonds de réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Gérard CORNU, au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Sénateur Gérard CORNU, une subvention sur le fonds de réserve parlementaire, au titre de l'année 2015, pour les travaux de construction d'un terrain multisports

### **ACQUISITION BÂTIMENT RUE DU PUIZ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle située 3, Rue du Puits – 28160 YEVRES.

### **ACQUISITION BÂTIMENT RUE DU PUIZ : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition d'un bâtiment, rue du Puits.

Le montant de l'acquisition s'élève à 12 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

### **VENTE DU HANGAR RUE DU STADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le hangar situé 12, rue du Stade – 28160 YEVRES, n'est plus utilisé par la commune. Ce hangar a donc été mis en vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des offres qui ont été formulées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Monsieur QUENTIN Gérard et autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du hangar, et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'incorporation du bien sans maître dans le domaine communal nécessite un acte notarié. Le dossier est actuellement chez le notaire.

- que Monsieur le Président de la Communauté de communes du Perche-Gouet et les communes de Brou et d'Unverre prennent note de notre refus au développement éolien sur la commune d'Yèvres.

- que l'adhésion de la Communauté de communes du Perche-Gouet au SIAP, par substitution aux communes qui la composent ne se fera pas.

- que le projet des Euréliades sur le lotissement n'a pas été retenu par le Conseil Général.

- que le projet du nouveau site Internet avance.

- qu'une pétition contre la fermeture des passages à niveau a été faite par les riverains et que la commune l'a relayée auprès des entreprises publiques concernées : RFF et SNCF.

- qu'environ 20 % de la population d'Yèvres ne bénéficie pas du haut débit, le NRA de la Hallonnière n'étant pas prévu d'être opticalisé. Une réponse d'Orange est attendue, pour remédier à ce manque.

- des travaux prévus par la Communauté de communes du Perche-Gouet en 2015, à l'école maternelle. Les travaux du périscolaire d'Yèvres sont programmés en 2016, en priorité.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- d'un courrier de remerciement de l'association B.A.J.E., suite au versement de la subvention.

- de plusieurs cartes de vœux.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal du concert de l'Orchestre d'harmonie d'Eure-et-Loir, le 1<sup>er</sup> mars à 16 h.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal des bons résultats du compte administratif 2014.

Monsieur DUMAND s'interroge sur le broyage des haies, par le Conseil Général, qui n'a pas été fait. Monsieur le Maire, avec Monsieur DOUSSET, lui répondent qu'il y a des restrictions des broyages décidées par le Conseil Général.

Madame THIROUARD demande quand seront réalisés les trottoirs rue du Lieutenant Stokes. Monsieur le Maire répond que c'est prévu en 2015.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal de la satisfaction des utilisateurs de la salle des sports, suite à l'installation d'armoires de rangement.

Monsieur MELET évoque le problème du pavé qui glisse à la salle paroissiale, quand le chauffage est allumé. Monsieur le Maire répond que la salle paroissiale n'appartient pas à la commune, et qu'il est donc difficile de résoudre techniquement ce problème.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec la société PG SERVICES, pour des devis, afin de remplacer les portes des vestiaires de la cantine scolaire, en bois, qui s'abîment, par des portes en PVC, de changer les bandes opaques sur les portes vitrées, et en rajouter une sur la porte de livraison de marchandises.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- de l'état d'avancement des travaux au local ADMR,
- des petits travaux à réaliser sur l'année 2015 : stores au restaurant, volets du logement Maubert, panneaux de signalisation à changer, achat de matériel pour le désherbage.
- de la rupture du contrat emploi d'avenir, au 31 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 35.